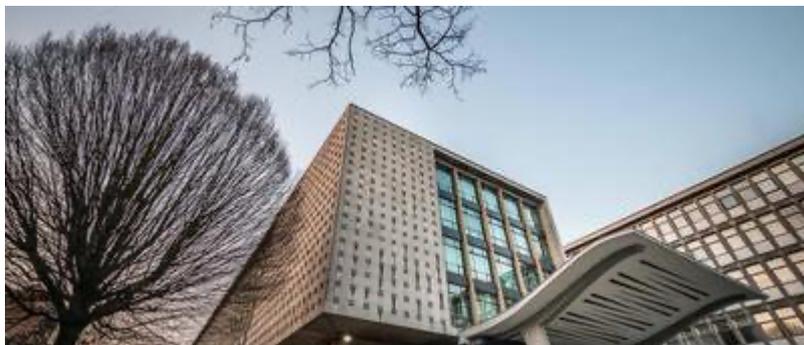


# Accusé d'attouchements sur sa fille

Par Sudinfo

Publié le 03/02/2021 à 00:00



Jules est poursuivi pour des attentats à la pudeur commis sur sa fille en 2015, elle avait alors 17 ans. « Cela fait 5 ans que je clame mon innocence, je n'ai rien fait », assure le sexagénaire. Pour lui, la jeune fille voulait « plus de liberté », c'est la raison de ses accusations.

Jules, 62 ans, a eu une vie bien remplie : trois mariages, 11 enfants et un paquet d'années de prison. Dont une condamnation qui concerne notamment un attentat à la pudeur avec violence et menaces...

## Une lettre anonyme

Début janvier 2016, une lettre anonyme est adressée à la police de Charleroi : « *Megane (prénom d'emprunt) a subi des attouchements de la part de son père, ainsi que sa demi-soeur Valérie (prénom d'emprunt)* ».

Le numéro de GSM de Megane figure sur la missive, la jeune fille est aussitôt convoquée dans les locaux de la police. « Dès qu'elle a lu la lettre, elle s'est mise à trembler et a fondu en larmes : tout est vrai, dira-t-elle aux enquêteurs » explique son conseil Me Guchez.

Il ajoute : « *Sa demi-soeur aussi a confirmé. Tout en précisant : je ne pensais pas qu'il s'attaquerait aussi à sa fille biologique. Moi, je n'étais que sa belle-fille* ». Une belle-fille qui a décidé de tourner la page et pour qui les faits sont prescrits.

## 3 ans de prison

Pour le substitut Vandelois, le prévenu s'est bien rendu coupable d'attouchements : « Sa fille n'en rajoute pas, elle parle de caresses sur tout le corps, de baisers sur la bouche, parfois dans sa chambre parfois dans la salle de bains. Et au moment où la lettre anonyme arrive à la police, elle vient de quitter le domicile paternel, elle n'a plus rien à craindre et rien à gagner ».

On apprendra que c'est en fait le compagnon de Megane, à qui elle s'était confiée, qui a envoyé la dénonciation aux services de police. La magistrate du parquet a requis 3 ans de prison.

# Acquittement

À la défense, Me Vincent Dusaucy n'a pas éludé le lourd passé judiciaire de son client. Malgré cela, il faut être sûr à 100% pour le condamner, dit-il.

Or, lorsque Megane quitte la maison paternelle début 2016, ce n'est pas pour échapper à son père mais parce qu'il la met à la porte : « Elle ne supporte pas la discipline, il ne supporte pas de continuer à vivre avec cette fille rebelle. Il s'agit d'une vengeance ».

Il en veut notamment pour preuve le rapport d'expertise de crédibilité de la jeune fille qui est très mauvais. En revanche, dit encore l'avocat de la défense, Jules a été examiné par des spécialistes qui n'ont trouvé aucune déviance sexuelle chez lui. Enfin, il critique les lenteurs judiciaires : « L'enquête est bouclée depuis juillet 2016 et on a un procès en février 2021 ». Il a donc plaidé l'acquittement.

Le jugement sera rendu le 9 mars.